

Martinique
☎ 05.96.70.04.67

- ♦ Réunion de Marie Reine des Cœurs :
☞ Vendredi 4 novembre
☞ Vendredi 2 décembre
- ♦ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).
☞ Tous les mardis (sauf le 1er novembre)
- ♦ Conférence (de 7h30 à 8h30 à la chapelle).
☞ Samedi 12 novembre

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane
☎ 05.96.70.04.67

- ♦ A Cayenne : Chapelle Saint Joseph (14, rue Saint Joseph, Cité N'Zila)
☞ Mardi 1er novembre (Toussaint) à 10 h
☞ Mercredi 2 novembre (Jour des morts) à 10 h
☞ Dimanche 25 décembre (Noël) à 10 h
- ♦ A Kourou :
☞ Lundi 31 octobre à 18 h

Guadeloupe
☎ 06.90.12.80.93

- ♦ Conférence à 18h45 à la chapelle.
☞ Vendredi 18 novembre
- ♦ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs à 17h30 à la chapelle.
☞ Vendredi 4 novembre
☞ Vendredi 2 décembre

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique

☎ 05.96.70.04.67
Chapelle N. D. de la Délivrante
64, rue Moreau-de-Jonnès
97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ♦ **Dimanche** : 7h00 (messe basse) 9h00 (messe chantée)
- ♦ **En semaine** : 6h30
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions et permanence** : tous les jours de 7h30 à 10h30
- ♦ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45 mercredi de 14h30 à 16h30 (au prieuré)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ **Messe et confessions** : selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93
Chapelle N. D. de Guadeloupe
5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche** à 7h00 (messe basse) et 9h00 (messe chantée)
- ♦ **En semaine** : lundi à 6h30 vendredi à 18h00 samedi à 18h00
- ♦ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ♦ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ♦ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00

N° 140



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Novembre
2011

Le mot de notre fondateur

C'est là nous mettre dans une contradiction parce que, en même temps que Rome donne à la Fraternité Saint-Pierre, par exemple, ou à l'abbaye du Barroux et à d'autres groupements l'autorisation de dire la messe de toujours, en même temps on demande aux jeunes prêtres de signer une profession de foi dans laquelle il faut admettre l'esprit du concile. C'est une contradiction : l'esprit du concile s'exprime dans la nouvelle messe. Comment vouloir maintenir la messe de toujours en acceptant l'esprit qui détruit cette messe de toujours ? C'est se mettre dans une contradiction complète.

Sermon du 29 avril 1990

Entre deux précipices

Depuis sa création par Mgr Lefebvre, la Fraternité Saint Pie X, comme beaucoup de fidèles attachés aux trésors spirituels de l'Église, a toujours eu à souffrir de la crise que traverse l'Église. Son fondateur, confronté aux errements des autorités ecclésiastiques, a dû la guider sur une ligne de crête en évitant deux erreurs.

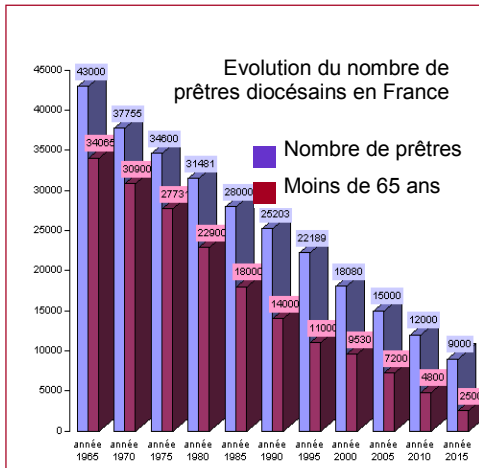
D'une part, se contenter d'obéir sans restriction aux directives de Rome, imbue d'idées nouvelles, au risque de diminuer ou de perdre la foi.

D'autre part de rejeter ces mêmes autorités en bloc, au risque de tomber dans le schisme.

La première erreur est celle de ceux qui se reconnaissent dans le Motu Proprio « Ecclesia Dei afflictata » qui condamna Mgr Lefebvre le 2 juillet 1988. La deuxième erreur est celle des sedevacantistes qui affirment que le pape actuel n'est pas pape réellement. Nous verrons ce qu'il faut pen-



ser de cette deuxième erreur dans le prochain bulletin. Arrêtons-nous sur la première.



La chute des vocations entraîne un manque crucial de prêtres.

Un peu d'histoire.

Pour bien comprendre la situation, il faut remonter aux années catastrophiques qui ont suivi le Concile Vatican II (1962-1965). Avec la « Révolution dans l'Église », les prêtres abandonnent leur vocation, les séminaires et les couvents se vident, le catéchisme n'est plus enseigné, les fidèles perdent la foi... Et tout cela avec la bienveillante bénédiction de la plupart des autorités de l'Église qui montrent l'exemple. Devant cet effondrement de la foi, Mgr Lefebvre, sur les supplications de fidèles, de séminaristes et de prêtres, obtient de Rome la création de la Fraternité Saint Pie X, destinée à former des prêtres en s'appuyant sur ce que l'Église a toujours fait, et donc en refusant les bouleverse-

ments introduits partout au nom du sacrosaint concile.

Mais très vite, les progressistes qui animent ces bouleversements, se mettent en campagne contre Mgr Lefebvre et son séminaire d'Ecône. « Puisqu'il refuse de dire la nouvelle messe pour garder la messe traditionnelle en latin (qui depuis a été reconnue par Benoît XVI comme n'ayant jamais été interdite), supprimons la Fraternité Saint Pie X. » Et la Fraternité est supprimée ILLEGALEMENT le 6 mai 1975. C'est compter sans la persévérance de son fondateur qui non seulement continue, mais annonce qu'il se donnera des successeurs dans l'épiscopat, non pas pour créer une église parallèle, mais pour continuer à transmettre le sacerdoce : c'est l'opération « Survie de la Tradition ».



La perte de toute règle entraîne tous les excès.

Les autorités romaines de plus en plus imbues d'idées modernistes et libérales déclarent donc Mgr Lefebvre excommunié et... pour détacher de lui ses prêtres, créent d'autres sociétés sacerdo-

En même temps il ouvre le manteau qu'elle tenait serré contre sa poitrine, mais il n'y avait plus que des roses blanches et rouges, ce qui le surprit d'autant plus que ce n'était plus la saison des fleurs.

Une autre fois, pendant l'absence du duc, Elisabeth, ayant soigné les pauvres et les malades avec un redoublement de zèle, prit un pauvre petit lépreux que tout le monde rebutait, le baigna elle-même, l'oignit d'un onguent, et le déposa dans son propre lit. Le duc était revenu sur ces entrefaites, et, prévenu par sa mère, était prêt à se courroucer contre Elisabeth, quand, à la place de l'enfant lépreux, il vit Jésus-Christ lui-même crucifié et étendu dans le lit.

A l'appel du Souverain Pontife, en 1227, le pieux et vaillant Louis partit en croisade, mais il mourut en route. De leur union, Louis et Elisabeth avaient eu quatre enfants. Hermann, l'aîné, devait succéder à son père, sous la tutelle de ses oncles Henri et Conrad ; mais ces deux hommes chassèrent du palais Elisabeth et ses enfants. Elle ne trouva d'asile que dans une étable à pourceaux.

Cependant, la famille d'Élisabeth s'émut en apprenant ses épreuves, et, tour à tour, sa tante, l'abbesse Mathilde,

et son oncle, l'évêque de Bamberg, lui donnèrent asile à elle et à ses enfants.

Les chevaliers qui avaient accompagné le duc Louis, et ramené ses restes en Thuringe ne purent voir sans indignation comment Henri et Conrad se comportaient à l'égard de leur belle-sœur. Par des remontrances et peut-être surtout par des menaces, ils décidèrent les princes à lui rendre justice, à réintégrer le jeune landgrave Hermann dans ses droits et à rappeler Elisabeth au château de la Wartbourg. Elisabeth n'eut que des paroles de douceur à l'égard de ces parents qui l'avaient persécutée.

Elle fit solennellement profession dans le Tiers-Ordre séculier

fondé par saint François d'Assise. En 1229, devenue fondatrice d'un Institut religieux apparenté à l'Ordre de sainte Claire, Elisabeth revêtit pour toujours les livrées religieuses, et prononça avec quelques compagnes les vœux de religion.

Dieu l'avertit de sa mort trois jours à l'avance.

En effet, elle expira le 19 novembre 1231 à l'âge de 24 ans. Elle fut canonisée en 1235. ♦



SAINTE ELISABETH
Veuve
Fête le 19 novembre

LE SAINT DU MOIS

Elisabeth, fille du roi André II de Hongrie, vint au monde en 1207. Elle n'avait encore que trois ans, et déjà elle donnait des marques d'une sainteté précoce. Les pauvres étaient ses meilleurs amis, et on se plaisait à remarquer que, depuis la naissance de cette enfant bénie, les guerres avaient cessé en Hongrie, les querelles intérieures s'étaient apaisées, les excès et les blasphèmes étaient moins fréquents.

Elle fut fiancée à l'âge de 4 ans à Louis, futur duc de Thuringe, et dès lors, Louis, alors âgé de onze ans, et Elisabeth, élevés ensemble, partagèrent les mêmes jeux et ne firent plus qu'un cœur et qu'une âme.

Chaque fois qu'elle le pouvait, l'enfant entraînait dans la chapelle du château, et elle se livrait avec un recueillement merveilleux à la méditation et à la prière. Souvent elle conduisait ses amies au cimetière et leur disait : « Souvenez-vous que nous ne serons un jour rien que de la poussière. Ces gens ont été vivants comme nous le sommes, et sont maintenant morts comme nous le serons ; c'est pourquoi il faut aimer Dieu. Mettons-nous à genoux, et dites avec moi : « Seigneur, par votre mort cruelle et par votre chère Mère Marie, délivrez ces pauvres âmes de leur peine ; Seigneur, par vos cinq plaies sacrées, sauvez-nous. » Sa charité

était sans bornes. Elle donnait tout ce qu'elle avait, et elle allait sans cesse dans les cuisines du château pour y ramasser des restes qu'elle portait avec soin aux pauvres, au vif mécontentement des officiers de la maison ducal.

Enfin, en 1220, malgré beaucoup d'oppositions, le mariage fut célébré au château de la Wartbourg. Louis avait vingt ans ; Elisabeth n'en avait que treize. Ils étaient d'ailleurs dignes l'un de l'autre, car Louis avait les qualités morales d'un souverain chrétien. Toute sa vie pouvait se résumer dans la noble devise qu'il s'était choisie : « *Piété, chasteté, justice.* »

Elisabeth, malgré sa grande jeunesse et la vivacité presque enfantine de son amour pour lui, n'oubliait jamais qu'il était son chef, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, et elle lui était soumise. Du reste, le jeune prince lui accordait une pleine liberté pour ses œuvres de prière et de charité. Sous ses riches vêtements, elle portait toujours un cilice.

Un jour qu'elle descendait par un petit sentier très rude, portant dans son manteau du pain, de la viande, des œufs et autres aliments destinés aux pauvres, elle se trouva tout à coup en face de son mari. Étonné de la voir ainsi ployant sous le poids de son fardeau, il lui dit :

- Voyons ce que vous portez.

tales ou religieuses dans lesquelles les prêtres peuvent célébrer la Messe traditionnelle, mais doivent se soumettre en tout aux autorités qui mènent l'Église à sa perte. C'est une duperie.

La tromperie.

En effet, comment garder la foi de toujours, l'enseignement constant de l'Église, sa Tradition et en même temps obéir à ceux qui, justement, la rejettent et la combattent avec tant d'acharnement ? Assez rapidement, les nouvelles sociétés fondées par Rome doivent donner des « gages » aux autorités progressistes (notamment en ne critiquant pas Vatican II pourtant la cause principale des maux de l'Eglise) et les responsables jugés trop « conservateurs » sont écartés de leurs charges.

En effet, il ne suffit pas de conserver la liturgie traditionnelle. Il faut aussi garder l'enseignement de toujours. La Messe est importante, mais elle est liée à tout l'enseignement de la



La liturgie sacrée devient un spectacle parfois ridicule.

foi. Et c'est parce que les ennemis de l'Église ont voulu détruire la foi qu'ils ont tenté de supprimer la Messe qui la manifeste et la nourrit.



Perte du sacré : chacun communique au Précieux Sang à même le Calice.

Et maintenant ?

Alors qu'en est-il maintenant ? Les discussions doctrinales avec Rome peuvent-elles déboucher sur une reconnaissance officielle de la Fraternité ? Cela dépend de ce que Rome propose.

Si Rome accepte que nous gardions la Tradition dans son intégralité, si nous pouvons continuer à œuvrer normalement, si nous avons la possibilité de dénoncer le mal où il est, alors une reconnaissance juridique permettrait à beaucoup de fidèles, mais surtout de prêtres et d'évêques, qui ne l'osaient pas, de s'adresser à nous.

Mais si, pour être reconnue officiellement, la Fraternité doit se taire, elle manquerait à son devoir. Ce serait sa perte et la fin d'une résistance au modernisme qui ronge l'Église. ♦

Père Chrissent

Réponses aux lecteurs

Qu'appelle-t-on « communautés Ecclesia Dei » ?

Après les sacres de 4 évêques effectués par Mgr Lefebvre à Ecône le 30 juin 1988, les autorités du Vatican ont accordé la célébration de l'ancienne liturgie à quelques communautés. Ce sont, en particulier, la Fraternité Saint Pierre (fondée par d'anciens prêtres de la Fraternité Saint Pie X en 1988), l'Institut du Christ-Roi (fondé par l'abbé Wach à Griciliano, près de Florence, en Italie), l'abbaye bénédictine du Barroux (dirigée par Dom Gérard), la Fraternité Saint Vincent Ferrier à Chéméré en France (brusquement passée du sédévacantisme au ralliement conciliaire au moment où Mgr Lefebvre menait les tractations avec Rome en 1987), l'institut de l'Opus Mariae (Père Wladimir), les dominicaines enseignantes de Pontcallec (fondée par l'abbé Berto) ; plus récemment, la Fraternité Saint Jean-Marie Vianney de Campos au Brésil (dirigée par Mgr Rifan) et l'Institut du Bon Pasteur, fondé en 2006 par d'anciens prêtres de la Fraternité Saint Pie X.

D'où vient ce nom ?

Ces communautés portent le nom générique de « communautés Ecclesia Dei », car la plupart d'entre elles dépendent de la commission (petit groupe d'évêques et de prêtres désignés par le pape pour s'occuper d'une affaire) du même nom, fondée à Rome après les sacres épiscopaux de 1988 pour récupérer les prêtres et séminaristes qui quittaient la Fraternité Saint Pie X.



Les sacres de 1988 :
« l'opération survie » de la Tradition

Les mots « Ecclesia Dei » constituent le titre du document de Jean-Paul II qui excommunia Mgr Lefebvre le 2 juillet 1988 : on peut donc dire que toutes ces communautés sont établies sur cette excommunication et profitent ainsi de l'acte héroïque posé par Mgr Lefebvre le 30 juin 1988. Si le fondateur d'Ecône n'avait pas d'abord annoncé (le 29 mai 1987) puis effectué

(le 30 juin 1988) ces sacres des évêques, les autorités de Rome n'auraient jamais accordé la liturgie traditionnelle à toutes ces communautés.

Le Vatican demande-t-il des garanties à ces communautés pour leur accorder le droit de célébrer l'ancienne liturgie ?

En effet, elles doivent reconnaître la nouvelle messe comme un rite pleinement légitime ; car la liturgie dite traditionnelle n'est considérée par les autorités

LA VIE AU PRIEURÉ

Octobre, le mois du Rosaire. Peu de réponses à ce jour en ce qui concerne le point de chacun pour la Croisade lancée à la Pentecôte. Espérons que cela n'empêche pas de réciter de nombreux chapelets avec ferveur. Nous vous rappelons que vous pouvez demander la feuille des comptes de chapelets pour la Croisade à la procure. En fin de mois, il suffit de découper la colonne du mois après l'avoir remplie et de la glisser dans la boîte prévue à cet effet à la procure.

En France se déroulent actuellement deux spectacles blasphématoires. Des chrétiens courageux et dignes de leurs anciens, se mobilisent pour les



De jeunes catholiques courageux manifestent sur la scène.



interrompre. Si nous ne pouvons pas les accompagner, du moins prions pour eux et protestons par écrit, par fax, par téléphone. Il faut qu'on sache que « De Dieu, on ne se moque pas impunément ». Tous les renseignements sont affichés à la procure ou sur les tracts à votre disposition.

Notre Frère Marie-Patrice a fini de rénover un local au Prieuré pour entreposer le matériel de jardin et sécher le linge.

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



Et le Père Patrice Chauvière de poursuivre : « Je me réjouis de vous donner d'heureuses espérances sur l'avenir de mon troupeau qui intéresse à juste titre votre tendre sollicitude. La population est dans la misère. A-t-on besoin d'huile, de beurre, de soupe, de chemise ? C'est au curé qu'on s'adresse. On compte près d'une centaine de vieillards sans ressources. La facilité que l'on a d'avoir en abondance et sans effort, fruits et racines, fait que l'on ne veut pas travailler à améliorer sa condition, et qu'il existe une grande partie du territoire inculte. »

Et le Père Chauvière prononce aussi occasionnellement, en parlant du travail agricole, un mot qui fera son chemin : celui de « communisme ».

Dès 1850, les défauts valables aujourd'hui sont signalés : unions illégitimes, manque d'esprit de famille, ignorance religieuse, superstition, imprévoyance, rapine, fantaisie.

« On comprend tout de travers, écrit le Père. Que l'on parle le français ou le créole, chacun n'entend que des mots, dont le sens lui échappe ou qu'il déforme. Le plus grave, ajoute le curé, c'est qu'il y a dans la paroisse un grand nombre de personnes qui s'intitulent maîtresses d'instruction, mais qui sont des abîmes d'ignorance et s'entretiennent ainsi d'illusion, en voulant instruire les autres, moyennant quelque rétribution en nature. Il y a là un véritable abus, difficile à redresser, car ces personnes jouissent d'une véritable considération et qu'il n'est pas prudent de les attaquer.

« Il m'a fallu gravir des montagnes presque inaccessibles pour aller chercher la brebis perdue : il m'a fallu étudier, combiner les moyens d'amollir les cœurs que couvrait une enveloppe de plomb, de grossièreté et d'ignorance.

« Je n'ai pu, poursuit-il, donner en cette année qu'une seule première communion. En 1849, il y en a eu 97 dont la majorité avait plus de 12 lustres. Cinquante nouveaux affranchis sont mariés ou promettent le mariage. Tous les blancs le sont, mais plusieurs vivent séparés.

« La visite des malades et le nombre de confessions m'épuisent. Je suis obligé de prendre de temps en temps un jour pour respirer à l'aise, sans quoi je tomberais de fatigue. Livré à mes propres forces pour satisfaire à tant de besoins, déjà je serais épuisé par le marasme, si une main toute-puissante ne m'eût soutenu, car ce n'est qu'en courant jour et nuit sur les bords des précipices que j'ai pu obtenir quelque chose d'un peuple qui, durant des mois, ne m'a payé que d'indifférence. »

On peut penser que le bon Père Chauvière force un peu. Il y a quand même le témoignage d'un homme accablé, mais proche de son troupeau infidèle, dont il veut être le père attentionné. ♦

romaines que comme un « rite extraordinaire » de la messe, par rapport à la nouvelle messe qui constitue le « rite ordinaire », c'est-à-dire la manière habituelle de célébrer la messe. D'ailleurs, en 2000, le cardinal Castrillon Hoyos l'a bien rappelé aux supérieurs de la Fraternité Saint Pierre face à un groupe de leurs prêtres qui souhaitaient aussi célébrer la nouvelle messe.

Les membres de ces communautés doivent aussi s'abstenir de toute critique à l'égard du concile Vatican II ; il leur faut en particulier accepter – ou du moins, ne pas critiquer – la liberté religieuse et l'œcuménisme. Voilà pourquoi ils sont très gênés par ces cérémonies interreligieuses comme elles se pratiquent à Assise : cela les désole sans doute, mais ils ne peuvent pas protester publiquement.

Pourquoi la Fraternité Saint Pie X ne fait-elle pas partie de ces communautés ?

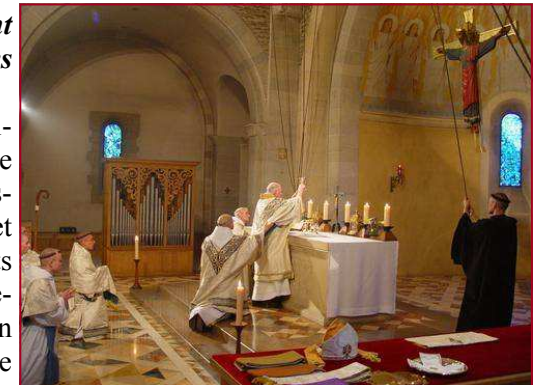
Les sacres de 1988 ont contribué à sauver la Tradition catholique non seulement en assurant la transmission du sacrement de l'ordre – et donc de la messe et des sacrements traditionnels – mais aussi en protégeant des erreurs du concile Vatican II une petite partie du troupeau de l'Eglise. Or ces erreurs conciliaires continuent de ravager l'Eglise, et elles règnent à Rome même. Pour continuer à s'en protéger efficacement, il est donc nécessaire de garder ses distances avec les autorités romaines.

Pouvez-vous donner une comparaison ?

En temps d'épidémie, la plus élémentaire prudence exige de séparer les malades des bien portants. Une certaine communication demeure indispensable pour soigner ces malades, mais elle est limitée le plus possible et entourée de grandes précautions. Il en va de même dans la situation actuelle : on ne peut fréquenter de façon habituelle les autorités conciliaires sans s'exposer à contracter leurs erreurs. L'exemple des communautés Ecclesia Dei en est la preuve manifeste.

Les membres des communautés Ecclesia Dei ont-ils vraiment admis les erreurs conciliaires, ou se contentent-ils de se taire à leur égard ?

Sans prétendre juger du for interne ni des exceptions possibles, il semble que la plupart de ces membres aient fini, hélas, par adhérer aux erreurs conciliaires. Ils ont commencé par un silence qu'ils jugeaient prudent. Ils ont dû, de plus en plus, donner des signes de bonne volonté vis-à-vis des autorités romaines. Ils ont



Les « ralliés » : la liturgie traditionnelle à tout prix

été soumis sans même s'en rendre compte à la pression du libéralisme – d'autant plus efficace qu'elle semble moins contraignante. Ils ont fini par s'interdire à eux-mêmes de penser autrement qu'ils disaient et agissaient. Bref, ils sont passés tout entier dans l'engrenage dans lequel ils avaient imprudemment placé le doigt.

Cette acceptation des erreurs conciliaires est-elle commune à toutes les communautés Ecclesia Dei ?

Il y a sans doute des nuances, mais, de façon générale, toutes ces communautés adhèrent aujourd'hui aux erreurs conciliaires. Lors de son ralliement de juillet 1988, le Barroux avait publiquement posé comme condition : « Que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous, et que nul silence ne soit imposé à notre prédication antimoderniste ». Or dès le mois d'octobre suivant, un moine constatait « une certaine relativisation de la critique de la liberté religieuse et de la réunion d'Assise » à l'intérieur de l'abbaye. De fait, le Barroux en viendra même à essayer de justifier publiquement les erreurs de Vatican II. La Fraternité Saint Pierre qui prétendait, au début, continuer exactement à l'intérieur de l'Eglise ce que faisait la Fraternité Saint Pie X, a subi le même glissement.

Ces communautés ne restent-elles pas fermes, au moins, sur la liturgie ?

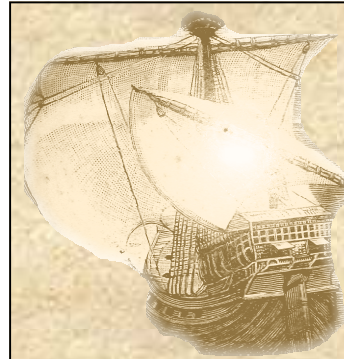
Loin de résister fermement, elles ont toutes plus ou moins accepté la nouvelle liturgie, qu'elles évitent en tout cas d'attaquer franchement : Dom Gérard, l'ancien abbé du Barroux, a dû concélébrer la nouvelle messe avec le pape le 27 avril 1995. L'abbé Wach, le supérieur de l'institut du Christ-Roi, avait déjà fait de même le 21 décembre 1991. Mgr Rifan a aussi concélébré la nouvelle messe le 8 septembre 2004. La Fraternité Saint Pierre a dû accepter le principe de la concélébration de la messe chrismale du Jeudi Saint avec l'évêque diocésain.



***Mgr Rifan (à droite)
lors d'une concélébration***

En contrepartie de ces compromissions, ces communautés obtiennent-elles au moins de vastes possibilités d'apostolat ?

La situation est assez diverse selon les pays et les diocèses, mais la plupart des évêques restent très restrictifs vis-à-vis de ces communautés. Même ceux qui ne leur sont pas hostiles hésitent à les accueillir, tant ils craignent les réactions de leur clergé ou des laïcs engagés. Rome craint de son côté les réactions des évêques. La situation de ces communautés serait d'une extrême fragilité sans le contrepois de la Fraternité Saint Pie X.



**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Martinique !**

Il y avait nombre d'années que la question d'avoir un évêque avait été soulevée. Sous Louis XIV, elle parut un moment sur le point d'aboutir, mais Rome y mit obstacle. Elle fut reprise au moment de la disparition des Jésuites, en 1763, puis en 1777 les Dominicains la firent échouer.

L'Abbé Carrand écrit à ce sujet : « On a voulu établir un évêché à la Martinique. Des incidents fâcheux, de déplorables susceptibilités de la part des Ordres Religieux qui administraient la Martinique et peut être des appréhensions sans fondements firent suspendre la consommation du projet et rendirent vains les efforts suggérés par des vues plus élevées. Un Evêque aura plus d'autorité sur ses coopérateurs, plus de crédit pour avoir des prêtres. Ce serait un honneur pour les habitants. On réunirait la Martinique et la Guadeloupe sous un seul évêque. Il pourrait habiter « le Mouillage » et l'Eglise deviendrait « Cathédrale ».

L'Abbé Carrand multiplia alors les démarches pour qu'un Evêque paraisse enfin aux Antilles. En 1827, il écrivit dans ce sens à l'Archevêque de Bordeaux, après avoir pris contact avec Mgr Dubourg à Paris, concernant « un projet important concernant la Religion dans nos Colonies, ayant pour but l'érection d'un Evêché à la Martinique pour toutes nos possessions aux Antilles.....Tout le Clergé actuel de nos Colonies et tous les Evêques que j'ai eu l'honneur de voir en France sont de cet avis ».

L'Abbé Carrand, déçu de n'avoir trouvé que trois collaborateurs en France, mais ayant profité de son séjour pour suggérer la création d'un diocèse à la Martinique regagna son île.

Durant son absence, le Gouverneur Bouillé, qui désirait transformer en caserne, le Couvent des Ursulines, (où ne se trouvaient plus que deux Religieuses) et leur chapelle en église paroissiale, s'en était ouvert à l'Abbé Brizard, qui assurait l'intérim à la Préfecture Apostolique. Ce dernier, entrant dans ses vues, lui donna, oralement son accord de principe, s'offrant même à mener des négociations avec la Supérieure. Maladroitement, le Gouverneur choisit de traiter directement avec celle-ci, par l'intermédiaire du Directeur de l'Intérieur. ♦

Par Emel

peut s'expliquer que par l'évidence (évidence d'intuition ou de raisonnement). Telle est la croyance en l'existence de Dieu.

L'existence de Dieu a donc toujours semblé plus ou moins évidente.

5. Preuve morale (par la règle impérative de la conscience)

Tout homme se sent contraint par une loi morale, il éprouve de la joie et du remords, il a l'impression d'être obligé d'en rendre compte. Cette attitude est tellement universelle qu'elle suppose l'existence d'un Législateur et Juge suprême, témoin de nos actions.

Il existe donc un Dieu à qui nous devons rendre compte de nos actes.

Conclusion :

Par ces preuves, nous apprenons déjà de Dieu qu'Il est :

L'INTELLIGENCE SUPREME

NECESSAIRE

ABSOLUMENT PARFAIT

SUPERIEUR A TOUT

LEGISLATEUR ET JUGE.

En Dieu sont toutes les perfections et toutes s'identifient avec lui. Il est infini et donc ses perfections sont également infinies. Cependant, quelques-unes de ces perfections resplendissent plus à nos yeux parce qu'elles sont imprimées davantage dans les créatures, comme la puissance qui a créé toutes choses, la science qui les ordonne, la bonté avec laquelle il les conserve et les gouverne.

L'EXISTENCE DE DIEU

C'est une vérité de foi, mais nous pouvons savoir avec certitude que Dieu existe de deux manières : par la raison et par la Révélation.

I PREUVES PAR LA REVELATION

Cette manière est la plus sûre; Dieu étant la Vérité-même. Elle nous fait connaître beaucoup plus de choses sur Dieu (les mystères inaccessibles à l'intelligence humaine). Elle touche un nombre d'hommes beaucoup plus grand.

1. Dans l'Écriture Sainte

Dans l'Ancien Testament, les livres de Moïse (Pentateuque) nous montrent Dieu comme le Créateur et souverain Seigneur de toutes choses, à qui seul est dû le culte d'adoration dont le rite principal est le sacrifice, comme le Législateur, qui apparut à Moïse sur le mont Sinaï et lui remit les Tables de la Loi où était inscrit le Décalogue contenant les points essentiels de la Loi morale. Avec les prophètes, se dégage encore mieux la notion du vrai Dieu : Sa toute-puissance, son éternité, son universelle royauté, sa miséricorde, sa bonté paternelle. Les prophètes réagissent contre les tendances particularistes des Juifs qui les poussaient à faire de Yahweh un Dieu national ; ils réagissent surtout contre leur culte et leurs pratiques de piété, où les rites extérieurs tenaient trop de place au détriment de la justice et de la sainteté intérieures. Les livres sapientiaux insistent sur les perfections infinies de Dieu, sur sa présence en tous lieux.

Dans le Nouveau Testament, « Dieu nous a parlé par son Fils » (Héb. 1,2). Jésus a été le grand révélateur de la divinité et de ses attributs. Plus que les prophètes, il s'est élevé contre le particularisme juif, en affirmant que Dieu est le Père de tous les hommes, qu'il veut le salut de tous. (Mat., 18,14 & 22,10 ; Luc, 14,23), en montrant la bonté divine s'étendant à tous les êtres de la création, voire aux plus infimes, mais réservant surtout sa sollicitude aux hommes (Mat., 6,26-32; Luc, 12,24-30).

2. Dans la Tradition

C'est l'enseignement unanime et constant dès les origines de l'Eglise. Cf. par exemple les symboles de foi qui commencent par cette vérité.

II PREUVES PAR LA RAISON

L'existence de Dieu peut être connue par la raison avec certitude à partir des choses créées.

C'est une voie naturelle, à laquelle beaucoup d'hommes sont parvenus (les philosophes grecs en particulier : Socrate, Platon, Aristote) et à laquelle tous les hommes devraient parvenir s'ils n'étaient pas aveuglés par leur passion.

Saint Paul dit que les hommes qui n'y parviennent pas sont « inexcusables », cf. Rom.1,21.

Remarques :

Ces preuves partent toujours du monde sensible, seul objet immédiat de la connaissance. Tout ce que nous savons nous vient par nos sens (les yeux, les oreilles, le nez, la langue, le toucher) donc, ces preuves partent des créatures pour aller au créateur.

Dans une série de causes on ne peut jamais remonter à l'infini, sinon on ne pourrait pas constater l'effet.

1. Preuve physique (par la cause finale)

Toutes les choses qui nous entourent sont faites avec intelligence pour remplir leur rôle, atteindre leur fin (=but). Pour être faites ainsi, il fallait qu'une intelligence connaisse et veuille déjà le but.

Cette Intelligence supérieure existe donc et on l'appelle Dieu.

2. Preuve métaphysique (par les êtres contingents)

On appelle preuves métaphysiques celles qui se tirent de la considération de la nature des choses. Les êtres de ce monde sont contingents, c'est-à-dire qu'ils pourraient ne pas exister ; l'existence ne leur appartient pas obligatoirement. Ils n'existent donc pas par eux-mêmes. Chaque créature ne peut pas expliquer sa propre existence. Elle a l'existence, mais pourrait ne pas l'avoir. Elle n'est donc pas nécessaire, mais il faut néanmoins un Être nécessaire qui donne la faculté d'être aux autres.

Cet être ne peut pas ne pas être et c'est celui qu'on appelle Dieu.

3. Preuve métaphysique (par les degrés de perfection)

La perfection, c'est la plénitude de l'être.

Un être qui existerait par lui-même aurait toutes les perfections. Or les êtres qui nous entourent sont inégaux dans leurs perfections:

Les uns existent, mais sans vie (minéraux),

d'autres vivent, mais sans sensibilité (végétaux),

d'autres ont une sensibilité, mais pas d'intelligence (animaux),

d'autres, enfin, sont intelligents mais d'une manière inégale, et imparfaite (hommes).

Tous ces êtres n'ont qu'une perfection limitée ; ils n'ont pas la plénitude de l'être. Ils ont donc reçu ces perfections d'un autre qui est la plénitude de l'être et qui est à l'origine des autres.

C'est cet être qui possède toutes perfections qu'on nomme Dieu.

4. Preuve morale (par la croyance générale)

De tout temps, les hommes ont cru à un Être supérieur alors qu'une telle croyance n'était pas toujours facile. Or une croyance universelle et perpétuelle, lorsqu'elle a pour objet une chose de grande importance, contraire ou étrangère aux passions, est une croyance fondée sur la vérité ; car elle ne